



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière

1. **PRENEZ NOTE QU'**un avis de motion a été donné par le conseil lors de la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> février 2022 concernant l'adoption du *Règlement numéro 2022-317 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le règlement numéro 2018-292*. La copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition du public, via le site Internet de la Municipalité, lors de cette séance.

2. **QUE CE PROJET DE RÈGLEMENT SE RÉSUME COMME SUIVIT :**

Il a pour objet les principales valeurs de la Municipalité de Saint-Édouard, soit l'intégrité des membres du conseil de la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil de la municipalité ; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ; le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ; et finalement, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

Les règles du Code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ; toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-22) ; le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

3. **QUE L'ADOPTION** de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h à l'Hôtel de Ville situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

---

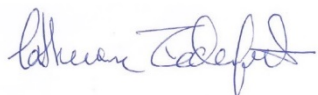
Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 8<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 8 février 2022.



---

Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière